**Groupement de commande du Comminges**

**Marché public de manuels scolaires papiers et électroniques**

**RC**

  **Marché à procédure adapté– Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et Accord-cadre avec émission de bons de commande selon l’article 78 du même décret**

**Dates limites de remise des offres : 7 JUILLET 2016**

**Article 1 : Le pouvoir adjudicateur**

GROUPEMENT DE COMMANDE DU COMMINGES

Siège du groupement : Coordonnateur

COLLEGE JEAN MONNET

2 boulevard Charles de Gaulle

31110 BAGNERES DE LUCHON

Tél : 05 61 79 96 50

Fax : 05 61 79 96 51

Email : **0311334G-gest@ac-toulouse.fr**

Le pouvoir adjudicateur est le chef d’établissement du collège JEAN MONNET de BAGNERES de LUCHON, coordonnateur du groupement de commande du Comminges. Conformément article L.1414-2 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), le marché est attribué par la commission d’appel d’offre du collège JEAN MONNET coordonnateur du groupement de commande. Il est signé et notifié au fournisseur retenu par le coordonnateur du groupement. En revanche, à compter de la date d’effet du marché, chaque établissement adhérent au groupement de commande du Comminges sera le pouvoir adjudicateur pour les commandes qui le concernent, conformément au recensement des besoins.

**Article 2 : Objet, forme et caractéristiques du marché**

La présente consultation concerne l’achat de manuels scolaires pour le groupement de commandes du Comminges (liste des adhérents jointe en annexe du CCAP) suite à la perception de subventions de l’Etat au mois de juin 2016.

Le marché n’est pas alloti. Il concerne :

**- manuels scolaires papier/ électroniques en application de la réforme des collèges et leurs** accessoires (cahiers d’exercice etc)

PRIX MANUELS SCOLAIRES REFORME DES COLLEGES

Manuels scolaires format papier

Manuels scolaires électroniques individuels

Manuels scolaires électronique collectifs (version établissement)

Manuels scolaires enseignant avec corrigés

Cahiers d'exercice

Coût des retours/échanges

Coût d'accès du manuel numérique en ligne pour les élèves

DVD,CD ou clé ou fichiers à télécharger

Ouvrages étrangers

 **- manuels scolaires avant réforme des collèges**Manuels scolaires papier

Manuels scolaires électronique

Cahiers d'exercice

Coût des retours/échanges

Coût du recyclage des ouvrages obsolètes

Chaque candidat s’engage à fournir tous les établissements mentionnés pour lequel il aura fait une offre. La situation géographique des établissements comme les quantités commandées ne doit pas engendrer de défauts de livraison ni de frais afférents aux transports et à la quantité commandée.

L’état des besoins est constitué d’un montant prévisible d’achats concernant les manuels scolaires liés à la réforme des collèges et un montant prévisible d’achats concernant les manuels scolaires non liés à la réforme des collèges. Un tableau détaille en annexe du CCTP ces deux prévisionnels. Le fournisseur s’engage donc à fournir les établissements quel que soit le manuel, le support, les accessoires et le nombre demandé, dans la limite des montants indiqués.

**Article 3 : Durée du marché**

Le marché sera conclu pour 6 mois à compter du 8 juillet 2016. Le service après-vente, qui comprend d’éventuels réassort en cours d’année scolaire s’étend jusqu’au 30 mai 2017.

**Article 4 : Délai de livraison**

Le délai de livraison des fournitures sera précisé dans chaque bon de commande sachant que chacun des établissements membres du Groupement devra pouvoir être livré **avant le 15 septembre 2016**. Le candidat devra attester de sa capacité et de son engagement à livrer les différents établissements.

Le cout de livraison est intégré dans l’offre du fournisseur (BPU). Aucun frais de port complémentaire ne sera facturé et ce quel que soit la quantité livrée.

**Article 5 : La consultation**

**Article 5 -1 Mode de consultation**

La procédure de consultation utilisée est la suivante : **Marché à procédure adapté– Article 27** du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et Accord-cadre avec émission de bons de commande selon l’article 78 du même décret

**Article 5 -2 Etendue de la consultation**

Le présent marché est un accord-cadre exécuté par émission de bons de commande car selon l’article 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il fixe toutes les stipulations contractuelles. Les bons de commande seront émis par chaque établissement.

**Article 6 : Délai de validité des offres**

Le délai de validité est fixé à 30 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**Article 7 : Contenu et mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**

Le dossier de consultation comporte :

* Le présent règlement de consultation (RC)
* L’acte acte d’engagement (DC3) et son annexe, le bordereau des prix unitaire (BPU) par lot à compléter
* Un cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe, la liste des adhérents
* Un cahier des clauses administratives techniques particulières (CCTP) et son annexe .

Le dossier de consultation est disponible :

* Plateforme de publication des appels d'offres des EPLE : ***mapa.aji-france.com***
* sur la plateforme de dématérialisation **www.klekoon.com** (DCE téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation klekoon)

**Article 8 : Mode de règlement**

Le mode de règlement retenu est le virement bancaire par mandat administratif sur le compte ouvert au nom du titulaire. Le paiement ne peut avoir lieu qu’après service fait. Le délai de paiement est fixé à 30 jours, à compter de la réception de la facture (article 98 du Code des Marchés Publics).

 **Article 9 : Présentation des candidatures et des offres**

Les candidats doivent produire un dossier complet, rédigé en langue française, comprenant les pièces demandées à l’article 9-1, datées et signées par eux. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : Euro.

**Article 9-1 Contenu du dossier de candidature**

* **CANDIDATURE**

► Une lettre de candidature DC1 datée et signée

► La déclaration du candidat (DC2) : taille de l’entreprise, nombre de salariés, moyens de transport ainsi que les délais de livraison.

 ► La déclaration sur l’honneur du candidat de la capacité à pouvoir livrer avant le 15 septembre concernant le bon de commande initial

 ► Une adresse mail pour correspondre pendant toute la procédure de mise en concurrence

* **CONTENU DE L’OFFRE**

► Acte d’engagement DC3 daté et signé

 ► Le Bordereau des Prix Unitaire (BPU, annexe à l’acte d’engagement) dûment complété. Il doit être également signé car il constitue l’offre du candidat**.**

 ► Un mémoire technique. Les candidats peuvent produire toutes pièces qu’ils estiment de nature à appuyer leur offre (illustrations, références, capacité à fournir tous les établissements scolaires quel que soit le manuel scolaire et les quantités commandées etc.).

 ►Les CCAP et CCTP paraphés et comportant le cachet de la société

**Article 9-2 Conditions d’attribution**

Chaque soumissionnaire devra impérativement soumissionner pour la totalité du marché.

**Article 13 : Conditions d’envoi et de remise des dossiers de candidatures**

Les offres, rédigées en langue française, peuvent soit déposé sous forme dématérialisée sur notre profil acheteur (site KLEKOON) soit être envoyées par la Poste par lettre recommandée avec demande d'avis de réception soit déposées contre récépissé à l’adresse suivante au plus tard le 7 **juillet 2016 à 12h00**

COLLEGE JEAN MONNET

Service des marchés publics

2 boulevard Charles de Gaulle

31110 BAGNERES DE LUCHON

Le fournisseur donnera son adresse mail pour recevoir éventuellement les demandes de complément d’information ou recevoir des documents officiels de la procédure.

Une seule offre devra être envoyée, de préférence sous format papier mais possible aussi sous format dématérialisé sur [**www.klekoon.com**](http://www.klekoon.com): les candidats auront à produire un dossier complet sous pli cacheté en mentionnant l’objet du marché. Cette enveloppe portera extérieurement la mention « Groupement de commande du Comminges-Fourniture de manuels scolaires 2016-Ne pas ouvrir » ainsi que les coordonnées de l’entreprise, essentielle pour tenir à jour le registre des dépôts des offres. Cachetée, elle détient le dossier de candidature et l’offre du candidat.

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans le présent document. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts. L’attention des candidats est donc attirée sur le fait que les envois par la poste doivent tenir compte des délais d’acheminement pour être parvenus à temps.

Les réceptions sont assurées le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 17h00, et le mercredi de 8h00 à 12h00.

**Article 14 : Conditions d’obtention des renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, au plus tard 2 jours avant la date limite de réception des offres, à l'adresse suivante :

**MAIL : 0311334G-gest@ac-toulouse.fr**

Une réponse sera alors adressée 1jour au moins avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

**Article 15 : Jugement des candidatures et des offres**

**Article 15-1 : Examen des candidatures**

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'ouverture des candidatures, que des pièces dont la production était réclamée sont absentes, il se réserve la possibilité, conformément à l'article 52-I du code des marchés publics, de demander au(x) candidat(s) concerné(s) de produire ces pièces dans un délai qui ne saurait excéder 24h.

Seront éliminées :

* Les candidatures des opérateurs économiques qui font l’objet d’une interdiction de soumissionner en application de l'article 45 de l’Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
* en application de **l'article 48** de l’Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics : « 1° Les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l’objet d’une sanction comparable du fait d’un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l’exécution d’un contrat de concession antérieur ou d’un marché public antérieur ; » sauf « s’il (le candidat) a été mis à même par l’acheteur d’établir, dans un délai raisonnable et par tout moyen, que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n’est pas susceptible de porter atteinte à l’égalité de traitement. »
* Les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 10-1 du présent règlement de consultation.

**Article 15-2 : Examen des offres et notation des critères**

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l’offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

**- Critère n°1 : Diversité de l’offre**

: Pondération 30%

Par exemple : tous les éditeurs sont-ils bien proposés par le fournisseur ?

**-Critère n°2 : Le coût financier de l’offre**

: Pondération 40%

(coût des retours, remise sur les cahiers d’exercices et les manuels Existe-t-il des tarifs préférentiels sur le numérique? etc. cf BPU)

**- Critère n°3** : **Conditions de service, de livraison, et de réactivité à la demande**

 **:** Pondération 30%

(Un interlocuteur identifié, commande en ligne, réactivité en cas de manquants ou d’erreur de livraison, retours acceptés, garantis en terme de délai, le catalogue numérique,possibilité de commander des DVD, CD, ouvrages étrangers… le cas échéant ? Peut-on retourner des ouvrages tamponnés ou étiquetés ?

Pour gérer le prêt aux élèves : Un étiquetage personnalisé est-il prévu ? Qui collera les étiquettes ? Quel modèle d’étiquettes (ouvrant par ex. des possibilités d’automatisation de la gestion du prêt par la suite) ? Est-ce plutôt un système de tamponnage « à l’ancienne » qui est proposé ?

Le recyclage de vos anciens manuels scolaires est-il possible, pris en charge ? À quel prix ?

**Article 16 : Renseignements complémentaires**

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai de 5 jours les certificats et attestations prévus par le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le préférable, si c’est possible serait de les fournir dés l’envoi de l’offre initial. Toute demande d’information **d’ordre administratif ou technique** devra êtreadressée à :

Nathalie ETUDIER, agent comptable pour le groupement de commande du Comminges

2 boulevard Charles de Gaulle

31110 BAGNERES DE LUCHON

Tél : 05 61 79 96 50

Fax : 05/61/79/96/51

Email : 0311334G-gest@ac-toulouse.fr